



DÉTECTION DES RÉSIDUS D'INHIBITEURS

La méthode officielle pour le paiement du lait devient plus précise

A dater du 1^{er} janvier 2002, les échantillons de lait prélevés dans votre exploitation pour les analyses de paiement feront l'objet d'une recherche de résidus d'inhibiteurs suivant une méthode plus précise.

Cette méthode a été testée par l'interprofession laitière nationale (CNIEL) en collaboration avec les laboratoires. Elle est déjà employée dans d'autres grands pays laitiers.

Cette évolution permettra d'améliorer encore la qualité de nos produits et de répondre aux attentes des consommateurs.

5 règles d'or à appliquer afin d'éviter les problèmes d'inhibiteurs :

• 1 - J'identifie systématiquement les animaux traités

Chaque producteur connaît ses vaches et beaucoup d'éleveurs ne croient pas utile de repérer celles qui sont traitées. Or, quand on trouve des antibiotiques dans le lait, **dans la majorité des cas, c'est parce que le producteur a "laissé passer une vache"**.

Pour éviter tout incident, il est donc essentiel d'identifier les vaches traitées (bracelet à la patte, adhésif, marquage, etc...).

• 2 - Je connais bien les exigences des produits que j'emploie

Les délais d'attente sont différents d'un produit à l'autre et selon les situations. Il faut respecter scrupuleusement les prescriptions : dose, voie d'administration, durée du traitement... Tout changement d'un de ces paramètres risque de modifier l'élimination du produit (cf ordonnance du vétérinaire et notice du produit).



• 3 - Je suis aussi vigilant sur les vaches tarées

Un accident inhibiteur sur cinq est lié à une inattention sur une vache traitée au tarissement. Il est indispensable d'isoler les vaches tarées (qui sont donc bien identifiées) pour ne pas les traire par erreur.

Les produits intra-mammaires de tarissement sont des médicaments à part entière. De plus, ils ont une longue durée de vie dans la mamelle. Le respect des délais d'attente pour ces produits est particulièrement important. Normalement, le respect de la période colostrale réglementaire (7 jours) assure le délai d'attente nécessaire pour ces produits. Toutefois, dans le cas de **tarissement court**, il faut donc penser à écarter le lait pendant 14 jours après le vêlage au lieu des 7 jours habituels.

• 4 - Je garde la trace des traitements que j'effectue

Il est nécessaire de noter les traitements sur les vaches pour s'en souvenir et transmettre les consignes en cas de changement de trayeur. Il convient de garder également les **ordonnances**. La conservation de ces informations est indispensable à la bonne conduite du troupeau et correspond aux exigences de traçabilité.



• 5 - En cas de doute, je préviens la laiterie

En cas de doute malgré ces précautions, il faut prévenir immédiatement la laiterie. L'analyse rapide du lait permettra selon le résultat de prendre les dispositions nécessaires.

ATTENTION A :

- **Ne pas laisser passer dans le tank le lait d'une vache traitée**

L'oubli de retrait du lait d'une vache traitée pour mammite est la première cause de présence de résidus d'inhibiteurs dans le lait. Une fois sur deux, la vache traitée est mal identifiée et aucune consigne n'est écrite. L'accident intervient alors souvent avec un trayeur inhabituel. Le lait des quatre quartiers doit être écarté (ne pas utiliser de séparateur de traite).

- **Bien utiliser les produits intramammaires**

Vous ne devez pas modifier de votre propre chef la dose, la voie d'administration ou la durée d'un traitement. Vous risquerez alors de modifier le temps de persistance du produit dans le lait, sans améliorer l'efficacité du médicament. Ainsi, il ne faut en aucun cas injecter en intramammaire un produit à usage intramusculaire.

- **Respecter la spécificité du produit utilisé**

Il est, par exemple, extrêmement dangereux d'utiliser dans la mamelle un produit à usage intramusculaire pour traiter une mammite.

- **Ne pas négliger les traitements par voie générale**

Les produits utilisés par voie générale, voire des pommades, peuvent aussi passer dans le lait...

Pour tous les médicaments, il convient de respecter les posologies et les délais d'attente pour livrer le lait.

- **Ne pas laisser du lait résiduel dans la griffe**

Attention, le lait qui reste dans la griffe après la traite d'un animal traité peut suffire à contaminer le tank. Bien la rincer après la traite d'une vache traitée.

- **Eviter des bidons de dérivation trop petits**

Quand les bidons sont trop petits, le lait des vaches traitées passe parfois dans le tank... Surtout si deux vaches atteintes de mammites sont traitées sur le même bidon.

- **Ne pas traire une vache tarie**

Les vaches qui viennent juste d'être tariées ou que l'on prépare au vêlage passent parfois à la traite à l'insu de l'éleveur. On pense bien connaître et reconnaître ses animaux, mais en l'absence de marquage ou d'identification, l'erreur d'inattention est très fréquente.

- **Un délai d'attente suffisant après une période sèche écourtée**

En cas de durée de tarissement courte, les quantités d'antibiotiques sont élevées. Si on oublie alors d'allonger le délai, le risque de pénalisation est très important, d'autant plus que la durée d'action du produit de traitement au tarissement est longue.

- **Ne pas livrer du colostrum**

La période de retrait du lait après le vêlage (en fait du colostrum) obligatoire est de 7 jours complets. Tout éleveur qui ne respecte pas ce délai légal s'expose à livrer du lait contenant des résidus d'inhibiteurs.

